

# Solution mordante pour techniciens dentaires.

Assurance perte de gain pour  
les membres de Swiss Dental Laboratories.

Assurez-vous et votre entreprise contre les risques liés à l'obligation légale de verser le salaire grâce à la solution associative pour les membres de Swiss Dental Laboratories et profitez de la prise en charge individuelle en vue d'une réinsertion rapide à l'issue de votre maladie.

#### **Vos avantages d'un seul coup d'œil.**

- L'obligation de verser le salaire devient un risque calculable.
- Primes attractives grâce au contrat-cadre réservé aux membres de Swiss Dental Laboratories.
- La solution d'assurance est conforme aux prescriptions de la convention collective de travail.
- Case Management – suivi individuel en vue d'une réinsertion rapide des collaborateurs malades.
- Délai d'attente adapté à vos besoins (au choix 0, 3, 7, 14, 30, 60 ou 90 jours).
- Allocations maternité complémentaires.
- Renonciation à la résiliation en cas de prestation par *innova*.
- Paiement du salaire après décès pour l'employé (facultatif).
- Déclaration de l'incapacité de travail en ligne avec Sunet online: gratuite et garantit un traitement sûr, simple et rapide des prestations.

## Une couverture d'assurance optimale.

Les collaborateurs sont le bien le plus précieux d'une entreprise. Ils contribuent à sa réussite économique et à une saine croissance. Aucune entreprise n'est toutefois à l'abri d'événements imprévisibles: lorsque des collaborateurs font défaut suite à une maladie ou à un accident, leur salaire doit néanmoins être versé, conformément aux prescriptions de la convention collective de travail. L'obligation de verser le salaire peut représenter une charge financière considérable et constituer un risque économique pour l'entreprise.

Grâce à une assurance perte de salaire légère, standardisée, *innova* propose des solutions intéressantes pour la protection de votre laboratoire contre les conséquences de l'obligation de verser le salaire, par le biais du contrat-cadre réservé aux membres de Swiss Dental Laboratories.

Faites de l'obligation de verser le salaire un risque calculable et optimisez vos coûts d'exploitation!

### Solutions d'assurance.

#### Salaire assuré.

Employé: 80 pour cent du salaire AVS brut, au maximum 300 000 francs par personne.

Employeur: 100 pour cent du salaire annuel fixe, au maximum 300 000 francs par personne.

#### **cash** – La solution d'assurance simplifiée.

Grâce à *cash* vous respectez les directives de votre convention collective de travail. Cette solution couvre le risque lié à l'obligation légale de verser le salaire moyennant des primes attractives. *innova* complète les prestations d'autres assureurs pendant les 730 premiers jours et optimise idéalement la protection d'assurance.

**Prestations.** La durée des prestations est de 730 jours par cas, au maximum. Elle ne peut être prolongée, que ce soit par les prestations d'une assurance sociale ou celles d'une autre compagnie d'assurance privée, puisque les prestations LPP, en cas d'existence d'une assurance perte de gain, ne sont allouées qu'à partir de la troisième année d'incapacité de travail.

Si une assurance sociale (AI, LPP, LAA, AM, APG) ou un autre assureur alloue des prestations, *innova* complète celles-ci jusqu'à concurrence de l'indemnité journalière maximale à laquelle l'assuré a droit.

#### Exemple *cash*.

Pourcentage du salaire





### **win – la solution d’assurance exhaustive.**

Grâce à *win* vous respectez les prescriptions de votre convention collective de travail et bénéficiez d’une couverture d’assurance exhaustive.

**Prestations.** La durée des prestations est au maximum de 730 jours au cours d’une période de 900 jours. Si les prestations ne sont pas épuisées après 730 jours, la durée des prestations est allongée jusqu’à l’épuisement des droits exprimés sous forme de montant.

Si une assurance sociale ou un autre assureur verse des prestations, *innova* les complète jusqu’à hauteur du montant intégral du revenu antérieur ou de la somme salariale annuelle. La durée des prestations est prolongée jusqu’à l’épuisement des droits exprimés sous forme de montant.

### **Exemple *win*.**

Pourcentage du salaire

